



# ***Payzac*** **INFOS**

## ***Bulletin Municipal***

***JUIN 2018***

### **Le mot du Maire**

L'été est bientôt là. Pour les uns, c'est le temps des vacances scolaires, pour d'autres, c'est un surcroît d'activité dans l'agriculture ou le tourisme, pour d'autres encore, c'est quelques jours de repos bien mérité. Je souhaite à chacun que l'été 2018 lui soit bénéfique ; qu'il soit un temps de ressourcement, de convivialité et de culture.

Pour autant, l'équipe municipale et les agents communaux resteront mobilisés par les diverses responsabilités et chantiers qui sont de leur ressort : entre autres, l'emménagement des nouveaux locaux scolaires, la réfection de la deuxième partie de la route du Bosc et la première tranche de la route des Plantades, sans oublier, bien sûr, toutes les tâches habituelles pour le service du bien commun... Nous espérons que le programme de l'adressage, en lien avec La Poste, aura avancé avant l'automne. La réfection du toit de la salle de la Blache est prévue avant la fin d'année, ainsi que le remplacement de ses fenêtres, comme celles de la mairie. D'autres dossiers importants sont encore à l'état de projet. Nous aurons l'occasion de les évoquer dans les mois à venir.

Bon été à tous.

François Coulange

## **Nouveaux locaux scolaires**

Les travaux dans l'ancienne cure pour y installer les classes et la cantine scolaire ont avancé comme prévu. Depuis février dernier, le rez-de-chaussée et le premier étage sont opérationnels et ont déjà été investis par les élèves, leurs professeurs et agents communaux. Les travaux du 2° étage devraient être terminés début juillet. Les classes de maternelle et CP/CE seront déménagées dans le courant de l'été. Une visite de ces nouveaux locaux ne pourra être organisée qu'après la réception des travaux. Elle pourrait se dérouler juste avant la prochaine rentrée scolaire pour toutes les personnes qui le souhaiteront.

Par la suite, l'édification de sanitaires extérieurs, d'une salle d'activités et d'un préau ne pourra être réalisée qu'après l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France. Celle-ci ne pourra être accordée qu'à la suite de l'approbation du règlement de l'AVAP (Aire de Valorisation du Patrimoine) par les services de l'Etat, en principe fin 2018.

## **PLUi**

La communauté de communes du Pays Beaume Drobie a approuvé le projet d'aménagement et de développement durable du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le PLUi est maintenant entré dans une phase de réglementation où chaque parcelle doit être affectée à une zone (Urbaine, Agricole, Naturelle, Touristique...).

Dans ce contexte, il est important que vous portiez à la connaissance de la mairie des projets ou des activités que vous poursuivez et qui ont ou pourraient avoir un impact sur l'urbanisme. (Cela ne concerne pas les projets de construction pour l'habitat individuel). Les quelques exemples qui suivent ne sont pas exhaustifs :

- un projet d'ouverture de camping, d'installation d'une activité artisanale ou industrielle, de création ou de reprise d'une exploitation agricole, d'une ferme d'élevage..., d'activité associative ou sportive
- une zone à protéger pour l'intérêt historique ou patrimonial qu'elle contient...

La connaissance de ces projets devrait nous permettre d'éviter un zonage qui rendrait leur réalisation impossible.

N'hésitez pas à venir en parler en mairie ou à nous envoyer un document.

## **Sécurité Routière pour nos aînés**

La mairie et le club des Seniors des Faïsses organisent une demi-journée de remise à niveau sur la sécurité routière pour les aînés.

Les thèmes qui seront abordés sont les risques liés à l'âge, les médicaments et l'alcool, les nouveaux panneaux, le passage des rond points...

L'Association pour la Sécurité Routière qui fait cette formation l'a bâtie avec une forme et un rythme adapté à un public de seniors, sur une après-midi coupée par une petite collation.

Il n'y aura pas de points de permis à gagner ... Il n'y aura pas non plus de points à perdre !!!

*Judi 20 septembre 2018 de 14 heures à 17 heures, salle de la Blache*

*Inscription auprès de Charlotte Grancier (04 75 39 47 54)*

*ou du secrétariat de mairie (04 75 39 47 46).*

## **Campagne de diagnostic des assainissements individuels**

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) continue sa campagne de diagnostic. Après Brès, les Salles, La Chalmette, Sarremejeanne..., c'est, cette année, au tour des hameaux du Mazert et du Barsac et des derniers diagnostics aux Salles.

Romain Pagès, le technicien du SPANC chargé de ce diagnostic, va vous écrire (ou va déjà écrit...) pour vous proposer un rendez-vous.

Trop souvent il se présente dans une maison où le propriétaire est absent et ne le lui a pas fait savoir.

*Merci de prendre contact avec lui si vous ne pouvez être présent !!*

## **Règlement général du cimetière**

Le règlement général du cimetière vient d'être revu et précisé. En voici, les principaux extraits :  
La sépulture dans le cimetière communal est due :

- aux personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile, en terrain commun pour une durée de cinq ans (art. R2223.5)
- aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune.
- aux personnes non domiciliées sur la commune, mais qui ont droit à une sépulture de famille.
- aux Français établis hors de France, n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Contrat de concession :

Le contrat de concession ne constitue pas un acte de vente et n'emporte pas le droit de propriété, mais seulement de jouissance et d'usage avec affectation spéciale et nominative. Le concessionnaire n'aura aucun droit de vendre ou de rétrocéder à des tiers le terrain considéré.

Choix de l'emplacement :

Le choix de l'emplacement de la concession et son alignement ne sont pas des droits du concessionnaire. Les concessions seront occupées à la suite et sans interruption, si possible dans les emplacements désignés par les préposés de la commune, sous l'autorité du maire.

## **Nuisances sonores**

Le Préfet de l'Ardèche nous le rappelle dans un de ses derniers arrêtés à propos des "bruits de voisinage en période estivale" : "Le bruit constitue une des principales causes de nuisances dans notre société et peut avoir des conséquences importantes sur la santé publique, par sa durée, sa répétition ou son intensité, qu'il s'agisse d'un lieu public ou privé".

Alors, faisons attention à respecter notre voisinage : pas d'utilisation d'une tronçonneuse ou d'une débroussailleuse à des heures indues ; le djembé ne doit résonner qu'avec modération ; les retrouvailles entre amis peuvent se dérouler sans débordement, etc...

## Aide à la rénovation de l'habitat

L'OPAH de la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie a pour rôle d'aider les propriétaires (occupants ou bailleurs) à réaliser des travaux de rénovation de l'habitat aidés financièrement par l'Etat et les collectivités locales.

Sonia RIMBAULT, opératrice à l'OPAH, tiendra une réunion publique d'information ouverte à tous, le **mardi 18 septembre à 17 heures à Payzac, salle de la Blache.**

### Dates à retenir

- Samedi 16 juin :  
Danses folkloriques avec le groupe "Dançarem tant que poïrem", spectacle organisé par les Seniors des Faïsses
- Dimanche 17 juin :  
Théâtre de l'Yerre – saynètes d'humour anglais – spectacle organisé par le Comité d'Animation
- Vendredi 22 juin :  
Passage de la course cycliste " l'Ardéchoise" à Brès
- Samedi 23 juin :  
"La petite soirée" -Fête de fin d'année organisée par l'Association des Parents d'Elèves
- Samedi 23 juin :  
Feu de la Saint Jean organisé par le Comité d'Animation avec barbecue participatif
- Samedi 7 juillet :  
"Nuit des églises" ouverture de l'église de Payzac de 16h à 19h sur fond musical
- Mardi 10 juillet :  
Théâtre avec la troupe des "Fous sans blanc"
- Dimanche 29 juillet :  
Fête des "Seniors des Faïsses"
- Lundi 30 juillet :  
Concert organisé par le Comité d'Animation avec le Zoulouzbek Bank et le groupe colombien "Payambo"
- Mercredi 15 août :  
Vide-greniers à Brès
- Jeudi 16 août :  
Concert classique "Clavecin et Flûte" avec "Orféo 2000" à l'église de Payzac organisé par "la route des églises romanes"
- Vendredi 24 août :  
Cinéma sous les étoiles : "L'île aux chiens"
- Samedi 8 septembre :  
Concert avec Juliette Z et Guest organisé par le Comité d'Animation
- Samedi 29 septembre :  
Chorale " Art de Chœur"
- Tout au long de l'été, l'église de Payzac sera ouverte à la visite le samedi de 16h à 19h et le dimanche de 10h à 12h et de 16h à 19h